

PROFIL SANTÉ 2021

CPTS Terres de Montaigu

Comment lire les indicateurs ?

Résultats présentés pour chaque indicateur

C1 Numéro	C2 Libellé de l'indicateur	C3 Effectif de personnes, décès, professionnels...	C4 Taux brut	C5 Évolution en taux de croissance annuel moyen	Indicateur de comparaison				Graphique avec positionnement des territoires par rapport à la moyenne nationale (référence en base 100, représentée par le trait noir)
					C6 Valeur territoire étudié	C7 Valeur pour la Vendée	C8 Valeur régionale	C9 Valeur nationale	

■ CPTS Terres de Montaigu ■ Vendée ■ Pays de la Loire

Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 1

VOLET B - Familles monoparentales (indicateur 20) - Comparaison établie à partir d'un taux

C1	C2	CPTS			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
20	Familles monoparentales	1 597	5%	+2,9%	cf. C4	6%	7%	10%	

En 2017, la population de la CPTS Terres de Montaigu compte 1 597 familles monoparentales (C3). Cet effectif représente 5 % des ménages (C4 et C6).

Entre 2012 et 2017, le taux de familles monoparentales a augmenté en moyenne de 2,9 % par an (C5).

La Vendée compte 6 % de familles monoparentales (C7), les Pays de la Loire 7 % (C8) et la France métropolitaine 10 % (C9).

Le taux de familles monoparentales dans la population de la CPTS Terres de Montaigu est donc inférieur à celui observé en Vendée, dans les Pays de la Loire, et en moyenne en France. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 2

VOLET E - Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur (indicateur 149)

Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

C1	C2	CPTS			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
149	Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur*	610	1,0%	nc	80	85	88	100	

* Données concernant uniquement les bénéficiaires du régime général d'assurance maladie et des sections locales mutualistes.

nc : non calculé.

En 2017, 610 habitants de la CPTS Terres de Montaigu, relevant du régime général (sections locales mutualistes comprises), ont été pris en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur (C3). Cela représente 1,0 % des habitants de ce territoire relevant du régime général (C4).

La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Vendée, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de prise en charge.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire effectivement pris en charge, et le nombre d'habitants pris en charge que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de prises en charge par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 80 (C6), donc inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). La prévalence des prises en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur dans la population de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieure de 20 % à la moyenne nationale. Avec des IC de respectivement 85 et 88 (C7 et C8), la Vendée et les Pays de la Loire présentent des prévalences inférieures de 15 % et de 12 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Résultats présentés pour chaque indicateur

C1 Numéro	C2 Libellé de l'indicateur	C3 Effectif de personnes, décès, professionnels...	C4 Taux brut	C5 Évolution en taux de croissance annuel moyen	Indicateur de comparaison				Graphique avec positionnement des territoires par rapport à la moyenne nationale (référence en base 100, représentée par le trait noir)
					C6 Valeur territoire étudié	C7 Valeur pour la Vendée	C8 Valeur régionale	C9 Valeur nationale	

■ CPTS Terres de Montaigu ■ Vendée ■ Pays de la Loire

Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 3

VOLET F - Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans (indicateur 163)

Comparaison établie à partir d'un taux

C1	C2	CPTS			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
163	Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans	12	23%	nc	cf. C4	32%	26%	24%	

nc : non calculé.

12 médecins généralistes libéraux qui exerçaient sur le territoire de la CPTS en décembre 2015 se sont "désinstallés" entre décembre 2015 et décembre 2020 (C3). Cela correspond à 23 % du nombre total de médecins exerçant sur le territoire en décembre 2015 (C4 et C6).

Cette proportion est inférieure à celle observée en Vendée (32 %, C7), en Pays de la Loire (26 %, C8) et en France métropolitaine (24 %, C9). Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 4

VOLET G - Personnes ayant eu recours à un dermatologue* (indicateur 194)

Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

C1	C2	CPTS			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
194	Personnes ayant eu recours à un dermatologue	5 220	7,2%	nc	71	69	83	100	

* Au moins une fois dans l'année, en cabinet de ville, centre de santé (dont centre de soins infirmiers), centre mutualiste, consultation externe d'établissement hospitalier, service de protection maternelle et infantile (PMI).
nc : non calculé.

Au cours de l'année 2019, 5 220 habitants de la CPTS Terres de Montaigu ont eu au moins un recours à un dermatologue (C3). Cela représente 7,2 % des habitants de ce territoire (C4).

La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Vendée, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de recours.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire ayant effectivement eu au moins un recours, et le nombre d'habitants ayant eu au moins un recours que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de recours par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 71 (C6), donc très inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). Le taux de recours au dermatologue des habitants de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieur de 29 % à la moyenne nationale. Avec des IC de respectivement 69 et 83 (C7 et C8), la Vendée et les Pays de la Loire présentent des taux de recours inférieurs de 31 % et 17 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.